

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres qui font l'objet des présentes et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

MODIFICATION N° 4

**datée du 7 décembre 2023
au prospectus simplifié daté du 31 mai 2023,
tel que modifié par la modification n° 1 datée du 7 juillet 2023,
la modification n° 2 datée du 22 septembre 2023
et la modification n° 3 datée du 10 octobre 2023**

Fonds G.A. 1832 de créances mondiales
(le « **Fonds** »)

La présente modification n° 4, datée du 7 décembre 2023, au prospectus simplifié daté du 31 mai 2023, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 7 juillet 2023, la modification n° 2 datée du 22 septembre 2023 et la modification n° 3 datée du 10 octobre 2023 (le « **prospectus simplifié** »), se rapportant au placement du Fonds fournit de l'information supplémentaire sur ce dernier, et le prospectus simplifié devrait être lu sous réserve de cette information. Tous les renvois à des numéros de page du prospectus simplifié renvoient à des pages de la version commerciale de celui-ci déposée auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, sur SEDAR+, le 31 mai 2023. Tous les termes clés ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié, sauf s'ils sont par ailleurs spécifiquement définis dans la présente modification n° 4.

Les modifications décrites dans la présente modification n° 4 concernent un changement dans l'équipe de sous-conseillers du Fonds.

NOMINATION D'UN NOUVEAU SOUS-CONSEILLER

À compter du 24 janvier 2024 ou vers cette date, Corporation PIMCO Canada sera remplacée par Manulife (nom défini ci-dessous) et Payden & Rygel comme sous-conseillers du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales. Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié comme suit :

- a) À la page 16, les paragraphes décrivant *Corporation PIMCO Canada*, y compris le nom de la rubrique, sont supprimés.
- b) À la page 15, le texte suivant est ajouté avant le titre *MetLife Investment Management, LLC* :

Manulife Investment Management (US) LLC et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited

Manulife Investment Management (US) LLC, située à Boston dans l'État du Massachusetts aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, située à Hong Kong (ensemble, « **Manulife** »), sont les sous-conseillers en valeurs du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales. Manulife est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Christopher M. Chapman Gestionnaire de portefeuille principal, responsable des titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs	Responsable de la gestion de portefeuille, titres de créance souverains mondiaux, élaboration de portefeuille et gestion de devises et du risque
Thomas C. Goggins Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs	Responsable de la gestion de portefeuille, recherche d'obligations mondiales, sélection de titres et gestion du risque
Kisoo Park Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs	Responsable de la gestion de portefeuille, recherche d'obligations mondiales et gestion de devises
Brad Lutz Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs	Responsable de la gestion de portefeuille et recherche d'obligations mondiales

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Manulife peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie.

- c) À la page 16, le texte suivant est ajouté avant le titre *Polen Capital Management* :

Payden & Rygel

Payden & Rygel (« **Payden** »), située à Los Angeles dans l'État de la Californie aux États-Unis, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales. Payden est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Nigel Jenkins, ASIP Directeur général	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Timothy Cramer, CFA Directeur	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux
Paul Saint-Pasteur, CFA Directeur	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux
Natalie N. Trevithick, CFA Directrice	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux
Frasat Shah, CFA Vice-présidence principale	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Payden peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie.

- d) À la page 28, le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 22, comme nouveau paragraphe 23 et les paragraphes suivants suivent la nouvelle numérotation :

Convention de sous-conseiller en valeurs datée du 7 décembre 2023 intervenue entre Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

- e) À la page 28, le paragraphe 25 relatif à la convention de sous-conseiller en valeurs de PIMCO est remplacé par le suivant :

Convention de sous-conseiller en valeurs datée du 23 décembre 2021 intervenue entre Payden & Rygel et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 19 septembre 2022 et pouvant être modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

- f) À la page 108, à la rubrique « Détail du Fonds », le nom du sous-conseiller Corporation PIMCO Canada, Toronto (Ontario) est remplacé par Manulife Investment Management (US) LLC, Boston (Massachusetts), États-Unis d'Amérique, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, Hong Kong, et Payden & Rygel, Los Angeles (Californie), États-Unis d'Amérique.

- g) À la page 108, les mentions de « sous-conseiller » sont remplacées par « sous-conseillers ».

- h) À la page 109, dans le tableau de la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds », le texte suivant est ajouté à la rangée « Événements importants dans les dix dernières années » :

Le 24 janvier 2024, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Corporation PIMCO Canada, a été remplacé par Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited et Payden & Rygel.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'un OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la confirmation de votre ordre d'achat. La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés. Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un avocat.

ATTESTATION DU FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DU FONDS

Le 7 décembre 2023

La présente modification n° 4, datée du 7 décembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 31 mai 2023, tel qu'il est modifié par la modification n° 1 datée du 7 juillet 2023, la modification n° 2 datée du 22 septembre 2023 et la modification n° 3 datée du 10 octobre 2023 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

(signé) « Neal Kerr »

Neal Kerr

Président (signant en sa capacité de chef de la direction)

Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, promoteur et fiduciaire du Fonds

(signé) « Gregory Joseph »

Gregory Joseph

Chef des finances

Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, promoteur et fiduciaire du Fonds

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION D'ACTIFS 1832 INC., S.E.N.C., À TITRE DE COMMANDITÉ DE GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C., EN TANT QUE GESTIONNAIRE, PROMOTEUR ET FIDUCIAIRE DU FONDS

(signé) « John Pereira »

John Pereira

Administrateur

(signé) « Jim Morris »

Jim Morris

Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DU FONDS

Le 7 décembre 2023

À notre connaissance, la présente modification n° 4, datée du 7 décembre 2023, avec la modification n° 1 datée du 7 juillet 2023, la modification n° 2 datée du 22 septembre 2023 et la modification n° 3 datée du 10 octobre 2023, et le prospectus simplifié daté du 31 mai 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

(signé) « Alex Besharat »

Alex Besharat

Administrateur

Scotia Capitaux Inc., comme placeur
principal du Fonds